

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 août 2021

Le dix-sept août deux mil vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept août deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Madame Brigitte NANCHE, Maire.

Présents : tous les membres sauf

Absents excusés avec pouvoir

Thierry CARON donne pouvoir à Nathalie CHAPPUIS

Luc CHAVEROT donne pouvoir à Brigitte CONTAT

Muriel DOLIGER donne pouvoir à Catherine SGRAZZUTTI

Denis HUMBERT donne pouvoir à Thomas MASSARD

Absents excusés

Sébastien MOULON – Olivier RENAUD

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00 et nomme Claire MEGARD comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du vingt-sept juillet deux mil vingt et un appelle à des observations de la part de Sophie DEPRES comme suit :

« J'ai demandé un entretien de la route communale d'Entremont il y a des branches de certains propriétaires qui débordent sur la route ainsi que des tas de cailloux qui finiront sur le terrain communal au prochain passage de la lame à neige et qui seront ramassés par M Miguet.

Ma question était qui doit entretenir cette route : la commune ou les propriétaires ? Et sur la réponse de l'adjoint de la voirie il manque : Que l'arbre a été coupé par le propriétaire.

Et la deuxième question était :

Du rond-point de la zone industrielle jusqu'à l'entreprise Glace des Alpes la route est très abîmée. Est-ce que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles prévoit de la remettre en état ? »

et il est donc approuvé par le conseil municipal.

Madame Le Maire fait remarquer que ces observations sont ajoutées de manières exceptionnelles car ces propos n'ont pas été tenus en conseil municipal mais relevaient de questions posées par mail pour le conseil de juillet.

Les écrits annotés dans le PV du conseil de juillet étaient bien les propos tenus lors de la séance publique. Le procès-verbal ne peut être que le reflet des discussions en séance.

Ordre du jour

- **Délibération**
 - **2021-37** Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale
- **Urbanisme**
- **Rapport des Commissions**
- **Questions diverses**
- **Courriers**

DELIBERATION

➤ **2021-37 Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communale**

Madame le Maire informe l'assemblée que la Gendarmerie Nationale a les possibilités d'équipement en système de vidéo protection.

L'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique.

L'implantation de caméras permettrait de prévenir :

- Les dégradations, les incivilités et autres faits délictueux,
- Dissuader les auteurs potentiels,
- Permettre de mieux identifier les faits, leurs circonstances et leurs auteurs.

Un diagnostic préalable est donc nécessaire pour définir le nombre de caméras à installer ainsi que les emplacements stratégiques.

Madame le Maire propose de saisir le Référent Sûreté de la malveillance et Conseiller technique en vidéo du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration de ce diagnostic.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Madame le Maire à saisir le Référent Sûreté en Prévention technique de la malveillance et Conseiller technique en vidéo du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration du diagnostic préalable.

Question de Thomas MASSARD

Ce service est-il payant ?

Réponse de Madame Le Maire

Non, le diagnostic est un service gratuit proposé par les services de la gendarmerie.

Délibération adoptée à l'unanimité

URBANISME

Présentation de la Commission Urbanisme par Rébecca DE REYDET.

Déclaration préalable

1 - 07400621A0042 - Monsieur Stéphane TAVERNIER – 75, route de l’Eglise – Section A2642-2142-1287-1288 – Réhabilitation d’une annexe en abri voitures.

En instruction. Demande de pièces complémentaires.

2 - 07400621A0043 - Monsieur Michel MONTELLIER – 103, impasse de la Fruitière – Section B 2025-1982 – Remplacement bardage

En instruction

3 - 07400621A0044 - Monsieur Joël RIMBOUD – 265, route des Châtaigniers – Section A 2065
Construction abri stockage matériel.

En instruction

Permis de construire

1 - 07400621A0013 – Madame Fabienne NANCHE – Route de Sous le Mont – Section ZB 71 – Construction maison individuelle.

En instruction

Permis de construire modificatif

1 - 07400617A0016M01 – SCCV entre deux 74 / Monsieur Ludovic ZANNINI - 101, route de la Caille – Section A 448 - Suppression de 5 places de stationnement extérieur.

En instruction

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Madame Le Maire

- Madame Le Maire fait la remarque que plusieurs panneaux d’affichage publicitaire de la société « A chacun son box » ont été installés sur les poteaux de la commune. Aucune demande n’a été faite de la part de l’entreprise et aucun accord ne leur a été accordé.

Après un tour de table, il sera demandé par courrier aux entreprises l’enlèvement de tous leurs panneaux d’affichage sauvage sur le territoire communal.

- L’année dernière nous avons désigné Thomas MASSARD comme représentant d’élus communal dans le cadre du recensement de la population qui aurait dû avoir lieu en 2021. L’opération est reconduite et Monsieur MASSARD accepte de renouveler cette mission pour 2022.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 02 septembre 2021 à 20h00.

L’ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20 h 30 mn.